

**PRÉFET DU CHER**

**Avis d'enquête publique**

Modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement  
de l'aérodrome de la base aérienne 702 Bourges -Avord

**Demandeur** : Ministère des armées – Direction centrale du service d'infrastructure de la défense

**Objet de la demande** : le plan a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome de la base aérienne 702 Bourges-Avord contre tout obstacle incompatible avec la circulation aérienne, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien.

**Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur** : 30 jours, du lundi 24 juin 2024 à partir de 9h00 au mardi 23 juillet 2024 jusqu'à 17h00.

Madame Marie-Hélène DEVAUD a été désignée commissaire enquêteur titulaire et M. Yves HARCILLON, commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier :

- en mairies d'Avord (siège de l'enquête), Baugy, Bengy-sur-Craon, Brécy, Chaumoux-Marcilly, Couy, Crosses, Farges-en-Septaine, Gron, Jussy-Champagne, Moulins-sur-Yèvre, Nohant-en-Goût, Osmoy, Plaimpied-Givaudins, Saint-Just, Savigny-en-Septaine, Senneçay, Sévry, Soye-en-Septaine, Villabon, Villequiers, Vorly et Vornay pendant toute la durée de l'enquête publique, aux horaires habituels d'ouverture, en version papier.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie d'Avord, siège de l'enquête .

- sur le site internet des services de l'État dans le Cher :

<https://www.cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquete-publique>

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés ouvert à cet effet dans les mairies précitées, aux jours et heures d'ouverture des mairies au public,

- par voie postale à l'attention de madame Marie-Hélène DEVAUD, commissaire enquêteur, mairie d'Avord - rue Désiré Deschamps – 18520 AVORD,

- par voie électronique : [pref-ep-ba702@cher.gouv.fr](mailto:pref-ep-ba702@cher.gouv.fr)

- au commissaire enquêteur titulaire qui se tiendra à sa disposition lors des permanences à la mairie d'Avord, siège de l'enquête :

- lundi 24 juin 2024 de 9h à 12h

- jeudi 4 juillet 2024 de 14h à 17h

- mardi 9 juillet 2024 de 14h à 17h

- mercredi 17 juillet 2024 de 9h à 12h

- mardi 23 juillet 2024 de 14h à 17h

Les correspondances transmises par voie postale ou déposées en mairies seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions transmises par voie électronique seront mises à disposition et consultable sur le site internet des services de l'État dans le Cher.

Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès de M. Jérôme GUÉNOT, chef de la section gestion du patrimoine de l'USID de Bourges-Avord – [jerome1.guenot@intradef.gouv.fr](mailto:jerome1.guenot@intradef.gouv.fr)

- Tél : 02 45 41 49 87

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – direction des collectivités locales et de la coordination

interministérielle - service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial – bureau des ICPE - place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 Bourges Cedex – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies précitées, à la préfecture du Cher et consultables sur le site internet des services de l'État dans le Cher : <https://www.cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Rapports-d-enquete-publique>

À l'issue de la procédure, le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la base aérienne 702 Bourges-Avord sera approuvé par arrêté du ministère des armées.